CRI DE RALLIEMENT

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du PME, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Référence à la politique du Conseil d'administration : BOD/2020/06–06 Cri de Ralliement

1. Objectif

1.1 Le présent document a pour objet d'informer le Conseil sur les progrès réalisés vers la finalisation d'un cri de ralliement pour le PME. Un addendum sera diffusé au Conseil juste avant sa réunion de septembre ; il présentera deux options ainsi que le libellé de la décision connexe. Dans l'intervalle, des tests qualitatifs et quantitatifs seront effectués.

2. Contexte

2.1 En juin 2020, le Conseil, étant convenu de la nécessité d'élaborer un cri de ralliement pour soutenir la campagne de financement, a pris la décision suivante :

BOD/2020/06 06—Cri de ralliement : Le Conseil d'administration :

- *Confirme l'utilité d'un Cri de ralliement du PME et note que son élaboration doit être intégrée dans le Plaidoyer en faveur de l'investissement et s'inscrire dans le cadre de la prochaine campagne de reconstitution des ressources, tout en restant alignée sur la stratégie.*

Prochaines étapes – Cri de ralliement

- *Demande que le Secrétariat prépare des options qui soient mesurables, alignées sur les indicateurs de l'ODD 4, désagrégées par sexe et motivantes. Le Secrétariat devrait soumettre ces options au Conseil pour décision en septembre.*

Bien qu'aligné sur la stratégie, le cri de ralliement ne fait pas partie du nouveau cadre de résultats, mais vise à inspirer les dirigeants politiques, les décideurs et le grand public à se rallier à la reconstitution des ressources du PME et au Partenariat plus généralement. Le Secrétariat a donc cherché à identifier des cris de ralliement potentiels qui trouvent un écho auprès de la population cible.

2.2 Immédiatement après la réunion de juin, le Secrétariat a conclu un contrat avec la société londonienne Brunswick, qui est la mieux placée pour entreprendre un projet rapide de cette nature. Malgré les délais serrés, le Secrétariat, conseillé par le service de la passation des marchés de la Banque mondiale, a pu veiller à l'optimisation des ressources.

2.3 Parallèlement à ce processus de passation des marchés, le Secrétariat a examiné toutes les données et tous les indicateurs pertinents, ainsi que les contributions des groupes constitutifs du Conseil, afin de préparer un dossier de travail complet pour Brunswick.

2.4 Brunswick a mené des discussions de groupe qualitatives approfondies dans trois marchés (anglophone, francophone et asiatique). Les membres de ces groupes ont été soigneusement sélectionnés pour représenter les responsables de haut niveau des pouvoirs publics sur ces marchés.

2.5 Brunswick réalise actuellement, sur la base des données qualitatives et des avis reçus, un test quantitatif approfondi des cris de ralliement potentiels les plus pertinents et les plus percutants sur huit marchés : deux en Afrique, un au Moyen-Orient, un en Asie, un en Amérique du Nord et trois en Europe. Les échantillons de chaque marché sont vastes et composés de décideurs de haut niveau. Les travaux de recherche quantitative détermineront les deux cris de ralliement potentiels les mieux accueillis et les plus mobilisateurs, parmi lesquels le Conseil sera invité à en choisir un en septembre. Le cri de ralliement retenu sera utilisé dans la campagne de financement.

2.6 Brunswick a été invité à présenter les résultats de ses travaux et les deux options directement au Conseil en septembre, pour qu'il puisse bénéficier de leur avis indépendant.

Personne à contacter : Charlie Tapp, Chef, relations externes, financement et opérations, ctapp@globalpartnership.org